

CLUB DE GYMNASTIQUE ET TRAMPOLINE

POLITIQUES RELATIVES AU

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT



Version mise à jour — Juillet 2026

À lire avant le début de la session

L'inscription au programme Développement confirme que le parent ou le responsable a pris connaissance des présentes politiques et s'engage à les respecter. Elles visent à assurer un environnement sécuritaire, respectueux et agréable pour tous.

1. Champ d'application

Les présentes politiques s'appliquent aux activités du programme Développement de Viagym, notamment aux cours réguliers de gymnastique et de trampoline. Certaines modalités particulières peuvent également s'appliquer aux cours à la carte, aux fêtes d'anniversaire et aux événements de fin de session.

2. Règles générales et sécurité

Photos et vidéos — Il est strictement interdit de prendre des photos ou des vidéos pendant les cours, sauf lorsqu'une autorisation expresse a été donnée par Viagym.

Comportement, santé et sécurité — Tout comportement inapproprié ou toute situation pouvant compromettre la santé ou la sécurité d'un enfant, d'un autre participant ou d'un membre du personnel peut entraîner le retrait temporaire ou définitif de l'enfant du programme. Le parent ou le responsable en sera avisé dans les meilleurs délais.

Premiers soins et urgence — En cas de blessure ou de malaise, le parent ou le responsable autorise le personnel de Viagym à administrer les premiers soins. En situation d'urgence, Viagym peut prendre les dispositions nécessaires, notamment demander un transport ambulancier. Les frais engagés demeurent à la charge du parent ou du responsable.

Consignes du personnel — Les participants et les personnes qui les accompagnent doivent respecter les consignes données par les entraîneurs et le personnel de Viagym en tout temps.

3. Tenue vestimentaire et effets personnels

Vêtement officiel — L'enfant doit porter le vêtement officiel de Viagym à chacun de ses cours, conformément aux indications transmises lors de l'inscription.

Bijoux et accessoires — Les boucles d'oreilles, chaînes, montres, bracelets et autres accessoires doivent être retirés avant le cours puisqu'ils peuvent représenter un risque pendant la pratique de la gymnastique ou du trampoline.

Cheveux longs — Les cheveux longs doivent être attachés de façon sécuritaire avant le début du cours.

Objets personnels — Viagym n'est pas responsable des objets personnels endommagés, perdus ou volés. Il est recommandé de laisser les objets de valeur à la maison.

4. Arrivée, départ et présence des parents

Arrivée au gymnase — Le parent ou le responsable doit s'assurer que le cours a bien lieu et qu'un entraîneur est présent avant de laisser l'enfant au gymnase.

Ponctualité — L'horaire établi doit être respecté au début comme à la fin du cours. Les enfants doivent être récupérés dès la fin de leur activité.

Présence pendant le cours — Pour des raisons de sécurité et afin de favoriser le bon déroulement des activités, les parents ne peuvent pas demeurer dans le gymnase pendant le cours. Cette règle ne s'applique pas aux activités parent-enfant ni aux situations autorisées par Viagym.

Retard au moment du départ

Des frais de 5 \$ peuvent être facturés pour les 15 premières minutes de retard, puis 1 \$ par minute additionnelle. En cas de retards répétés, Viagym se réserve le droit de mettre fin à la participation de l'enfant au programme.

5. Absences et reprises de cours

Lorsqu'un enfant s'absente pour cause de maladie, d'empêchement, d'oubli ou de vacances, le cours manqué ne peut pas être repris, déplacé dans une autre plage horaire, crédité ou remboursé.

Cette mesure permet à Viagym de maintenir les ratios entraîneurs-participants et d'assurer la sécurité de tous les groupes.

6. Annulation d'un cours par Viagym

Viagym ne peut pas garantir l'accès à ses installations lorsqu'une situation exceptionnelle ou indépendante de sa volonté survient, notamment une tempête, une panne de courant, une fuite de gaz, un problème de bâtiment ou une fermeture imposée par le gestionnaire des lieux.

- Viagym communiquera l'annulation aux familles par les moyens de communication disponibles.
- Lorsque cela est possible, Viagym tentera d'offrir une reprise.
- Aucun remboursement ne sera accordé lorsqu'un cours annulé pour une situation de force majeure ne peut pas être repris pendant la session.

7. Événements de fin de session

Des frais d'entrée peuvent être exigés pour les parents, les accompagnateurs et les spectateurs lors de certains événements ou présentations de fin de session. Les modalités seront communiquées avant l'événement.

8. Désistement d'une session régulière

Avant le début des cours — Une demande de résiliation transmise avant le début de la session est traitée conformément aux lois applicables. Aucun coût lié aux cours non commencés ni pénalité de résiliation ne sera exigé, sous réserve des frais liés à des biens déjà remis ou à des services distincts déjà fournis lorsque la loi le permet.

Après le début des cours — Le remboursement correspond à la portion des cours qui n'ont pas encore été suivis. Une pénalité correspondant au moins élevé de 50 \$ ou de 10 % du prix des cours non suivis peut être retenue, conformément à la Loi sur la protection du consommateur.

Date effective — La résiliation prend effet à la date de transmission de l'avis écrit. La demande doit être envoyée par courriel à info@viagym.org.

9. Frais et éléments exclus du remboursement

Certains montants peuvent être non remboursables lorsqu'ils correspondent à un bien déjà remis, à un service déjà fourni ou à une somme déjà engagée auprès d'un tiers, dans la mesure permise par la loi. Cela peut notamment comprendre :

- les frais d'affiliation à la Fédération de gymnastique du Québec;
- le coût des vêtements officiels déjà remis ou commandés;
- les frais hors MRC;
- les frais liés à une campagne de financement;
- les frais d'entretien ou d'équipement, lorsqu'ils sont applicables et permis.

Primauté de la loi

Si une disposition des présentes politiques est incompatible avec une loi applicable, la disposition légale prévaut. Viagym appliquera alors la règle obligatoire la plus avantageuse ou la procédure prescrite.

10. Cours à la carte et fêtes d'anniversaire

Toute demande d'annulation doit être envoyée par courriel à info@viagym.org.

Moment de l'annulation	Modalité applicable
7 jours ou plus avant la réservation	Remboursement du prix de l'activité, sans pénalité.

Moment de l'annulation	Modalité applicable
Moins de 7 jours, mais plus de 24 heures avant	Remboursement du prix de l'activité, moins une pénalité de 10 % du montant remboursé, sous réserve des lois applicables.
Moins de 24 heures avant la réservation	Aucun remboursement, sous réserve des droits prévus par la loi ou d'une situation exceptionnelle acceptée par Viagym.

11. Communication et mise à jour des politiques

Les communications officielles concernant les cours, les annulations, les changements d'horaire et les événements sont transmises par les moyens de communication déterminés par Viagym. Il appartient au parent ou au responsable de maintenir ses coordonnées à jour et de consulter les communications reçues.

Viagym peut mettre à jour les présentes politiques afin de tenir compte de changements législatifs, administratifs ou opérationnels. La version en vigueur sera celle communiquée aux membres ou rendue disponible par Viagym.

12. Coordonnées

Secteur Développement

Courriel : info@viagym.org

Boîte vocale : 450-492-7219

Viagym se réserve un délai de 48 heure ouvrable pour répondre aux courriels et aux demandes reçues. Nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension.

Club de gymnastique et trampoline Viagym